

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 juillet 2019

LUTTER HAINES INTERNET - (N° 2062)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 388

présenté par

Mme Abadie, M. Vuilletet, M. Anglade, M. Boudié, Mme Braun-Pivet, Mme Chalas, Mme Dubost, Mme Dubré-Chirat, M. Eliaou, M. Euzet, M. Fauvergue, Mme Forteza, M. Gauvain, M. Gouffier-Cha, Mme Guerel, Mme Guévenoux, M. Houbron, M. Houlié, Mme Kamowski, Mme Louis, M. Matras, M. Mazars, M. Mendes, M. Mis, Mme Moutchou, M. Paris, M. Person, M. Pont, M. Questel, M. Rebeyrotte, M. Rudigoz, M. Rupin, M. Terlier, Mme Thourot, M. Tourret, Mme Zannier, M. Le Gendre et les membres du groupe La République en Marche

-----

**ARTICLE 7**

Rédiger ainsi cet article :

« Un observatoire de la haine en ligne assure le suivi et l'analyse de l'évolution des contenus visés à l'article premier de la présente loi, en lien avec les opérateurs, associations et chercheurs concernés, en prenant en compte la diversité des publics concernés, notamment les mineurs. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même.